



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1153-2024

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 13 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1153-2024 décrétant des dépenses en immobilisation de 5 850 000 \$ et un emprunt de 5 350 000 \$

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Bernard Caouette, avocat  
Greffier